No 4 octobre 1978 P.P. 1052 LE MONT

AUX 4 COINS DU MONT

Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne
Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal
Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

Le Conseil communal s'est réuni le 25 septembre sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, son président.

Après l'option de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 25 juin 1978, le Conseil traite le point suivant: Arrêté d'imposition 1979/80. M. Alfred Buttet donne lecture des conclusions de la commission des finances qui se rallie aux propositions de la Municipalité, à savoir: reconduire l'arrêté d'imposition pour deux ans. M. Mattenberger, tout en appréciant l'excellente gestion de notre exécutif, estime utile de revoir notre système d'imposition qui date de 1956. Il propose la suppression de l'arrêt de progression, actuellement à 7 , aussi bien sur le revenu que sur la fortune et l'abaissement du taux d'imposition de 100 à 90 . A l'aide de tableaux, il explique les conséquences d'un tel changement: allègement des impôts sur les petits et moyens revenus et fortunes, augmentation sur les gros revenus et les fortunes importantes. Selon des calculs faits, la commune y trouverait un léger avantage. Par 26 voix contre 23 et une abstension, le Conseil accepte la proposition de M. Mattenberger.

Au point suivant, la demande de bourgeoisie au Mont sollicitée par M. Alessio Leoni est acceptée pratiquement à l'unanimité (rapporteur M. François Corbaz). Bienvenue à ce nouveau Montain!

La réponse de la Municipalité à la motion de M. Fluckiger (cf Aux 4 coins du Mont No 3, juillet 1978) et le rapport de la commission désignée, n'appellent pas de commentaires. M. Raymond Corbaz-Schwarz, rapporteur, fait part de quelques propositions complémentaires de la commission, notamment pour la signalisation et les installations de sécurité.

Dans les communications de la Municipalité, M. Rauschert, syndic, donne lecture de la réponse du Département des travaux publics à notre intervention au sujet de l'oeuvre d'art de la caserne de la gendarmerie (sur proposition d'un conseiller, la Municipalité avait demandé de laisser cette oeuvre dans l'état, incomplet, actuel). Nous apprenons que la partie amputée par un coup de bise est actuellement en réparation et le mobile, renforcé, retrouvera bientôt sa place dans sa forme originale.

Au divers, M. Burri intervient au sujet de l'agression sonore dont les habitants du Mont ont été gratifiés durant onze nuits à l'occasion du festival AROD. Il désire recevoir l'assurance que de telles manifestations ne seront plus permises. Toujours au même sujet, Madame Novet renvoie au règlement de police de la commune du Mont, tout à fait explicite aussi bien en ce qui concerne le bruit que l'organisation de manifestations lors de fêtes religieuses, dont le Jeûne. M. Rauschert admet que la Municipalité a sous-estimé les désagréments que causerait ce festival et assure qu'une telle expérience ne serait pas renouvelée. Il souligne l'attitude correcte des organisateurs envers les autorités.

M. Kart, quant à lui, regrette le trop ou le trop peu. En effet, la sonorisation au Châtaignier, lors de manifestations villageoises, est insuffisante: c'est qu'au 1er août il n'a guère été possible de comprendre les orateurs (trice) ce qui est dommage. M. Rauschert informe que l'achat d'une installation adéquate est prévu.

M. Jost déplore la modestie de la signalisation du bureau de vote. M. Guex intervient au sujet de l'option sur l'achat d'un terrain de 60'000 m2 et M. Eric Chabloz désire que soit revue la règlementation de la circulation au haut du chemin des Planches.

La séance est levée à 21 h. 45.

La secrétaire
Evelyne Panchaud

LA FETE AU VILLAGE

La Société de Développement avait décidé d'apporter cette année de sérieuses améliorations à l'organisation de la fête au village, car il s'agissait bien de lui redonner un élan d'autant plus indispensable que la précé-

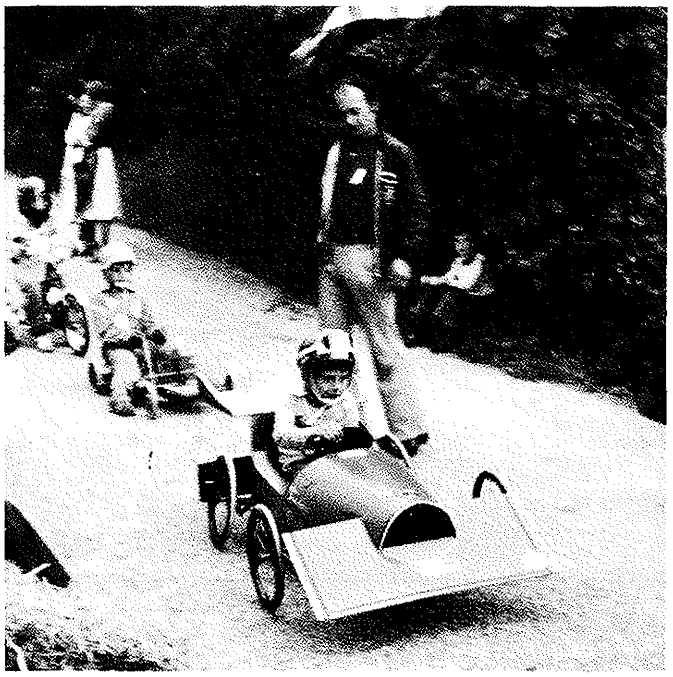

dente s'était soldée par un sauve-qui-peut général à cause d'une intempestive ondée.

La cantine, installée pour la circonstance, prouva que les organisateurs et les participants pouvaient se rire du mauvais temps. La pluie ne se manifesta que modestement. Elle aurait suffi pour perturber la fête: elle ressera au contraire les Montains sous l'abri qu'elle leur offrait.

Mais le nouveau programme de la fête fut particulièrement bénéfique. Au lieu de ne penser qu'à faire boire du vin, manger des poulets, tirer et danser, ce qui n'intéresse que les adultes, la Sté de Développement songea d'abord aux enfants et organisa à leur intention la première course des caisses à savon sur la partie inférieure du chemin des Falaises.

17 concurrents s'alignèrent et ce fut un succès sans précédent. Courue en deux manches sur des véhicules tous aussi originaux (mais pas toujours solides!) les uns que les autres, cette course vit la victoire de Patrik Marello en 31,4 secondes à l'addition des 2 temps. Voici le classement:

2e	Reggianini René	33,4 sec.
3e	Favre Stéphane	34,2 sec.
4e	Fluckiger Serge	34,8 sec.
5e	Wuthrich Christian	36,2 sec.
6e	Randin Gaël	37,6 sec.
7e	Fontannaz Jean-Michel	41,4 sec.
8e	Menétrey Gérard	42,6 sec.
9e	Kasser Bernard	44 sec.
10e	Pache Christophe	45,6 sec.
11e	Blanc Jeanne-Pascale	48,8 sec.

La seconde des filles obtint le 14e rang. Patricia Hunziker réalisa les 2 manches en 53,6 secondes.

La distribution des prix eut lieu dans une cantine comble et dans une ambiance de grande fête. Chaque concurrent reçut son diplôme avec une photo prise au départ de la course, un magnifique T-shirt "LE MONT 78" offert par Madame Jost, un poster de M. André Wicky, coureur automobiliste, et enfin des récompenses pour faire oublier les émotions de la compétition. Car ils durent tous faire preuve d'une grande maîtrise pour passer entre les chicanes sans perdre ni roues ni temps et surtout pour maintenir leur bolide dans l'étroit couloir laissé par les spectateurs aussi enthousiastes qu'indisciplinés.

Une autre innovation fut également une pleine réussite. Nous voulons parler du groupe de clown (Mlle Walker, M. Althaus et leurs deux camarades) qui groupèrent autour d'eux une ripambelle de gosses chahutant à leurs coups de trompette, applaudissant les exercices d'équilibre, participant aux sketches improvisés. Quelle exubérance!

Une telle ambiance ne pouvait être que le prélude à une soirée exceptionnelle de gaîté, d'amitié, de fraternisation en savourant un 1/2 poulet, une saucisse, ou deux belles tranches de jambon. La cantine était pleine à craquer, le pont de danse pris d'assaut et les "schmolitz" nombreux!

La nouvelle formule a conquis ses droits de cité. Elle a brillamment fait ses preuves, assurant ainsi à cette manifestation le caractère d'une véritable fête au village de chez nous.

Dommage que l'antique chaudière ait fait mentir le proverbe: "C'est dans les vieilles marmites qu'on fait la meilleure soupe... à l'oignon! " **Mais chut!**

LACHER DE BALLONS

De tous les espoirs qui se sont envolés, il reste aujourd'hui 5 noms figurant au classement. Il faut croire que les vents étaient contrariants, ce qui consolera tous les déçus, car les cartes revenues en retour provenaient de:

1) **pour Matthieu Vaucher**
rte de la Blécherette 40, le Mont
de Longvic-lès-Dijon (France)

2) **pour Sandy Bushell**
Route de Penau, le Mont
de Verbier (Valais)

3) **pour Maurice Weber**
Chemin du Mottier 32, le Mont
au large de Versoix

4) **pour Yann Mayor**
Combette 24, Prilly
au sommet des Rochers de Naye

5) **pour Sylvie Arnaboldi**
route de Cugy 4, le Mont
de Remaufens (Fribourg)

Les heureux gagnants seront avisés et récompensés officiellement.

Et félicitations à tous les organisateurs, aides bénévoles et dévoués, beaucoup trop nombreux pour les nommer ici.

A. Borgeaud

PAROISSE DU MONT

Nous sommes heureux de vous inviter à notre fête de paroisse qui aura lieu sur notre belle esplanade du **CHATAIGNIER, le dimanche 8 octobre à 10 heures** sous le signe de la détente et de l'amitié.

Cette journée débutera par un culte animé par des adultes et des jeunes; le groupe de chant, bien connu

maintenant par chacun, se fera un plaisir d'y participer avec sa joie habituelle.

Nous nous retrouverons ensuite pour l'apéritif.

Pour les amateurs de fromage, une délicieuse raclette sera servie au prix de Fr. 1.50; ceux qui le préfère prendront leur pique-nique. La buvette sera bien garnie et vous pourrez déguster des pâtisseries maison avec le café.

Un programme de jeux, rallye, etc. vous fera passer d'agréables moments l'après-midi. Distribution des prix vers 17 h. 00.

Nous vous attendons avec joie, nombreux, entourés de vos amis et connaissances et vous disons à très bientôt.

Le Conseil de paroisse

NOCES DE DIAMANT

Le 21 mars 1978 marquait pour Mme Emilie et M. Robert AMAUDRUZ-GUEX un anniversaire rare: leurs noces de diamant, c'est-à-dire le soixantième anniversaire de leur mariage. Ce fut pour notre Syndic et M. Jean Henny, municipal, l'occasion de présenter aux heureux jubilaires les voeux les meilleurs à Madame et à l'ancien Commandant de la garde locale du Mont, Conseiller communal pendant 27 ans, vice-président de notre législatif, juré au Tribunal cantonal (vice-président du jury), fondateur, puis secrétaire pendant 30 ans de la Sté de laiterie de Vernand-La Naz.

Agriculteur avisé et progressiste, M. Robert Amaudruz fut le premier et seul pendant 10 ans propriétaire d'un tracteur au Mont. Trois fois sollicité pour faire partie de la Municipalité, il répondit trois fois négativement pour pouvoir exploiter rationnellement son domaine.

Le couple que nous honorons aujourd'hui eut trois enfants et connaît la joie de compter six petits-enfants et un arrière-petit-enfant domicilié en Belgique.

A Madame et à Monsieur, nous leur souhaitons pour longtemps encore la belle santé dont ils jouissent pour pouvoir fêter sous peu leur nonantième anniversaire et recevoir 10 ans plus tard le fauteuil traditionnel.

NONANTE ANS

Par ce dimanche de beau temps du 27 août, une délégation de la Municipalité composée de M. Jean Amiguet et du soussigné se rendit à la Dubarde où tout était prêt pour fêter en famille le nonantième anniversaire de Madame Lina FAVRE, veuve du facteur Auguste Favre qui parcourait chaque jour près de la moitié de la commune pendant 43 ans.

Madame Favre est chez son petit-fils, M. Raymond Corbaz, notre conseiller communal où elle jouit de tout ce qui l'entoure, campagne, famille, après avoir pendant si longtemps secondé son mari en le déchargeant de la tournée de la Longeraye, Budron, Etavez, Fougères. Mariée le 7 octobre 1907, elle eut une fille. Elle est deux fois grand-mère et trois fois arrière-grand-mère. Madame Favre est la soeur de M. Robert Amaudruz dont nous relevons les mérites et les noces de diamant dans ce même numéro.

Nous lui souhaitons de conserver longtemps sa vivacité d'esprit et sa mémoire, puisqu'elle se souvient des prénoms de ses seize camarades de communion en 1904.

Bgd.

DANS NOS SOCIETES

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT

Comme annoncé par le journal "Les 4 coins du Mont" dans le courant de l'été, l'exposition de tableaux, peintures et dessins sera ouverte au public du jeudi 9 au 12 novembre 1978, dans les locaux du nouveau collè-

ge. Les heures d'ouvertures seront les suivantes: les jours ouvrables de **19.00** à **21.00**. Le samedi et dimanche de **14.00** à **21.00**. **Vernissage jeudi 9 novembre dès 18.00.**

Nous tenons à remercier tous les artistes, amateurs et autres qui se sont déjà inscrits pour exposer leurs talents lors de cette manifestation. Toutefois, les personnes qui désirent participer à cette exposition, peuvent encore s'inscrire auprès de Monsieur Raymond ANNEN, route de Lausanne 4, jusqu'au 10 octobre, dernier délai. Cette exposition est gratuite et ouverte à tous; il suffit d'être membre ou d'adhérer à la société de développement.

Le Comité

LE MONT SPORTS

Noblesse oblige... Vous avez reçu une invitation à adhérer au nouveau club actuellement en fondation: le TENNIS-CLUB.

Se ralliant à l'idée de ses promoteurs, la Municipalité a estimé qu'elle devait faciliter le développement de ce sport qui convient non seulement aux jeunes et aux adolescents, mais particulièrement aux aînés qui peuvent ainsi conserver leur souplesse au-delà de la limite AVS.

Il est évident que la mise à disposition de "courts" sera d'autant plus rapide si les inscriptions sont nombreuses. Nous vous tiendrons au courant.

Le Rédacteur

UNION INSTRUMENTALE

Pour maintenir une tradition alléchante, notre Société a le plaisir d'inviter toute la population à sa kermesse avec

vente de charcuterie et pâtisserie

le dimanche 29 octobre, selon le programme ci-dessous:

10 h. 00 Culte avec la participation de l'Union Instrumentale

11 h. 00 Réception de la fanfare de Gland devant le Temple

11 h. 30 Apéritif offert par l'Union Instrumentale à la grande salle

12 h. 00 Dîner: saucisses aux choux, salades diverses

14 h. 00 Concert gratuit par la fanfare de Gland

14 h. 30 Début de la vente des marchandises

16 h. 30 Tirage de la tombola spéciale.

Recrutement: Les inscriptions reçues pour la classe d'élèves tambours et autres instruments sont insuffisantes malgré notre information à tous les ménages.

Nous lançons un nouvel appel aux parents qui désirent développer chez leurs enfants leurs dons musicaux, grâce au dévouement de notre Directeur, M. Röthlisberger. Vos inscriptions seront les bienvenues chez notre Président, M. Michel Henny, tél.: 32 53 61.

Le Comité

NATATION

Dés le 2 octobre 1978, RENENS-NATATION reprendra ses activiés dans notre magnifique piscine.

A cette occasión, les nageurs et leurs responsables adressent à notre population et à nos Autorités leurs plus chaleureux remerciements pour la compréhension et l'amabilité que nous leur témoignons, contribuant ainsi au développement d'un sport accessible à tous.

Dans le cadre de ses activités, RENENS-NATATION désire organiser, dans notre piscine, sous la responsabilité de personnes qualifiées, une ECOLE DE NATATION ouverte à tous, soit:

– aux enfants dès 5 ans,
– aux adultes de tous âges,

selon un programme qui sera établi en fonction des inscriptions et communiqué ultérieurement aux intéressés.

Les bulletins d'inscription sont à votre disposition à la piscine ou vous seront transmis par poste sur simple demande à:

RENENS-NATATION, Case postale 88, 1020 Renens. ou par téléphone au No 34 25 23, de préférence le soir dès 20 heures.

Le Rédacteur

FOOTBALL - CLUB

Voici les dates des manifestations du F.C.:

8.10 Le Mont - Moudon
15.10 Le Mont IIB - Payerne
Le Mont - St-Légier
22.10 Le Mont IIB - Romanel
29.10 Le Mont - Epalinges
Le Mont IIA - Vignoble
5.11 Le Mont IIB - Villars-le-Terroir
12.11 Le Mont IIA - Tolochenaz
19.11 Le Mont - Bex
Le Mont IIA - Crissier

Tous les samedis après-midi matches juniors depuis 14 h. 00. Le mercredi depuis 14 h. 30 Ecole de Football depuis l'âge de 7 ans: Responsable Jean-Michel Matthey tél. 33 08 11 et Guy Belet tél. 33 04 61.

Le Président
M. Schaller

ASSOCIATION DES PAYSANNES VAUDOISES

Assemblée générale: elle aura lieu le 25 octobre prochain à 20 h. 15 à la Salle de paroisse.

Groupe de Yoga: Les participantes sont attendues chaque lundi soir à 20 h. 00 à la Salle de paroisse.

Groupe A.P.V.
Josette Corbaz